



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0375

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Principe d'élaboration du schéma de promotion des achats responsables (SPAR)

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0375**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Principe d'élaboration du schéma de promotion des achats responsables (SPAR)**

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'article L 2111-3 du code de la commande publique, issu des lois relatives à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et à la transition énergétique du 17 août 2015, impose aux acheteurs publics dont le volume des achats annuels excède 100 M€ d'élaborer un SPAR, afin de les conduire à mieux intégrer le développement durable dans leurs marchés publics.

En application de ces dispositions législatives, "*ce schéma, rendu public, détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire*".

Dans ce cadre, la Métropole de Lyon entend affirmer sa volonté politique de jouer pleinement son rôle d'acteur de la transition sociale et écologique de son territoire.

Par son poids économique -600 M€ de dépenses moyennes d'achat par an pour les seuls marchés publics de la Métropole, auxquels il faut ajouter les 500 M€ de dépenses réalisées sur des contrats de délégation de service public ou de concession- l'achat public métropolitain constitue un levier d'action majeur pour impulser la transition sociale et écologique de l'économie du territoire métropolitain et des territoires voisins. C'est un vecteur transversal de mise en œuvre de politiques publiques. Il contribue à l'exemplarité.

L'élaboration d'un SPAR, conformément aux obligations légales, offre l'opportunité de structurer une approche globale de la commande publique, en incitant les acheteurs à utiliser pleinement les dispositions du code de la commande publique en matière de responsabilité sociétale et environnementale, et à recourir aux opérateurs économiques innovants en la matière.

II - Objectifs

Le SPAR constituera donc un référentiel stratégique de la Métropole :

1° - C'est un puissant levier pour accompagner les acteurs économiques du territoire fournisseurs de biens, de travaux et de services qui intègrent les enjeux de justice sociale et de transition écologique. Il participe ainsi à la mise en œuvre des objectifs de politiques publiques de la Métropole, selon 2 angles d'approche :

- la justice sociale : une politique achat responsable participe activement à la mutation de son territoire vers une économie solidaire qui favorise la création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables, la réduction de l'emploi précaire et l'inclusion sociale, l'apprentissage, la diversité et un environnement de travail "équitable",

- la transition écologique : une politique achat responsable contribue à une économie plus sobre et résiliente, à la réduction des impacts de la consommation sur l'environnement, à la diminution de l'empreinte carbone et la préservation des ressources. Elle vise à réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols et à protéger l'espace de vie par des solutions plus respectueuses de la santé et du bien-être de l'habitant.

2° - C'est un outil clé pour améliorer la portée des actions de la collectivité et proposer ainsi des solutions plus à même de répondre aux besoins exprimés. Il s'appuie pour cela sur 3 leviers principaux :

- une stratégie d'achat déclinée par filières,
- des critères d'objectivation systématique des achats pour acquérir des solutions plus responsables, plus vertueuses, et plus durablement performantes,
- une démarche d'accompagnement tant en interne qu'avec les acteurs économiques externes, pour rechercher et promouvoir des solutions nouvelles plus à même de répondre aux enjeux d'achats responsables : nouvelles méthodes de *sourcing*, nouveaux cadres d'achats, nouveaux modèles économiques, meilleure prise en compte du coût global, co-développement, innovations partenariales, entre autres.

Ce schéma s'inscrit dans la lignée des démarches sociales et environnementales conduites dans le cadre des politiques d'achat public antérieures, qui appellent tout à la fois une consolidation et une amplification.

Le SPAR constitue un outil de développement économique territorial, car il permet de donner de la visibilité sur les achats métropolitains, de diffuser les orientations et les bonnes pratiques retenues par la collectivité, enfin d'agir sur les modèles économiques et d'améliorer toute la chaîne de valeur au niveau du territoire.

Si le SPAR s'appliquera d'abord à la couverture des besoins métropolitains, ses orientations pourront être étendues aux achats des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices que finance et/ou contrôle la Métropole, tout comme aux achats réalisés au profit des communes du territoire par le biais de la centrale d'achat métropolitaine ou passés dans le cadre d'achats groupés.

III - Plan d'actions

Le schéma déclinera au travers d'un plan d'actions dont le rôle sera de préciser, de cibler et de quantifier les objectifs en matière de transition sociale et environnementale, selon 3 dimensions :

Nouveaux modèles économiques	responsabilité sociétale des entreprises et valeur éthique de l'entreprise (lutte contre la corruption, pratiques anti-concurrentielles, respect des droits de l'homme, marketing responsable)
	économie circulaire
	économie sociale et solidaire
	économie de la fonctionnalité et servicielle
	très petites entreprises/petites et moyennes entreprises (TPE/PME)
	commerce équitable
Dimension sociale	insertion / apprentissage / formation
	lutte contre les discriminations / promotion de l'égalité
	travail adapté / handicap
Dimension environnementale	transition énergétique (énergie, climat)
	environnement (air, bruit, santé, eau, biodiversité, pollutions, déchets)
	bio, circuits courts, produits locaux, agro-écologie

Le plan d'action achat responsable du territoire (PAART) constituera le cadre et la feuille de route opérationnelle triennale du SPAR, basé sur les achats planifiés sur 3 années glissantes. Une 1^{ère} programmation pluriannuelle sera élaborée sur la base des besoins des années 2021, 2022 et 2023.

Dans cette perspective, il déclinera les objectifs opérationnels à poursuivre dans les 7 filières économiques locales qui correspondent aux principales catégories d'achats de la collectivité :

- alimentation responsable et durable,
- biens et services généraux,
- informatique et télécommunications,
- travaux (construction, rénovation, réhabilitation) : bâtiments et travaux publics,
- déplacements (transport et logistique, carburant),
- espaces végétalisés,

- déchets et nettoyage.

Réussir le défi de la transition écologique, sociale et solidaire implique que chacun des acteurs en soit le porteur, dans l'objectif de construire ensemble une politique d'achats publics durable et responsable au service d'un territoire vivable, viable et équitable.

Pour cela, une démarche de co-élaboration doit être mise en œuvre, associant l'ensemble des parties prenantes internes à l'administration métropolitaine, mais également externes. La Métropole entend construire cette démarche de progrès en synergie avec le tissu économique local et l'ensemble de ses partenaires, dans une logique de partage des bonnes pratiques et de transparence, en s'appuyant sur un état des lieux des pratiques d'achat responsables déjà engagées à la Métropole, pour les renforcer et en développer de nouvelles.

Le schéma sera élaboré et enrichi grâce à la coordination et la mobilisation de chacune des directions métropolitaines, mais également par l'implication des fédérations professionnelles et de nombreux acteurs pionniers de la transition écologique et sociale, susceptibles de lui apporter un regard expert sur chacun des piliers du développement durable.

La co-élaboration du PAART aura en outre le double avantage d'assurer une meilleure identification des offres du marché d'ores et déjà conformes aux objectifs du SPAR, et de favoriser la formulation, par les entreprises du territoire, de nouvelles offres mieux ciblées sur les attentes de la Métropole, par une évolution progressive des modèles économiques sous-jacents.

Le suivi du PAART, dont les objectifs cibles seront fixés et chiffrés, s'appuiera sur des indicateurs afin de maintenir dans la durée une trajectoire de progression.

Il fera l'objet d'une réactualisation périodique sur la base du programme triennal glissant des achats ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mobilisation des achats publics au profit d'une meilleure prise en compte des objectifs sociaux, environnementaux et économiques sur le territoire,

b) - la mise en place d'un SPAR,

c) - les modalités d'élaboration et d'organisation de ce schéma.

2° - **Autorise** monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.